EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 30 mai 2024

Nombre de Membres		L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TRENTE MAI à 20					
Afférents au Conseil Municipal	19	heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est					
En exercice	18	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,					
Qui ont pris part à la délibération	17	sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.					
<u>Vote</u>		Présents: 15					
Pour	17	Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige					
Contre	0	BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly					
Abstentions	0	DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY,					
Data da la compressión		Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno					
<u>Date de la convocation</u> 23/05/2024		SELAS.					
		Absents excusés: 3 (dont 2 pouvoirs)					
Date d'affichage		Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,					
27/05/2024		Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,					

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

<u>Délibération n° 2024/05/027 – Réhabilitation et mise en sécurité piéton de la rue du Barry</u> <u>Demande d'aide à l'Etat – DETR 2024 - Plan de financement</u>

Estelle BIER, absente excusée.

Le projet de réhabilitation et de mise en sécurité de la rue du Barry fait partie de la stratégie de valorisation des rues passantes et de liaison du centre bourg avec les zones d'habitation excentrées de Marcillac-Vallon. Cette rue piétonne et historique du faubourg de la ville est connectée au centre du bourg. Cependant elle est en très mauvais état et nécessite une réhabilitation, en lien avec la CCCM et le SMAEP pour la réfection des réseaux.

Pour rappel, le projet est évalué à un coût de 74 530,75 €.

Il est identifié dans les programmes d'État : Petites Villes de Demain (PVD), Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Dans le cadre du projet, la Commune a déposé une demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2024. Après instruction des services déconcentrés, l'État accorde une aide sous réserve de soumettre de nouveau une délibération au conseil municipal et vis-à-vis du montant de travaux retenu par l'État soit 25 067,40 € HT.

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des dépenses, pour la partie communale, nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES GLOBALES					
FRAIS D'HONORAIRES MOE	5 703,75 €				
FRAIS D'HONORAIRES C.SPS	560,00 €				
TRAVAUX	68 267,00 €				
TOTAL GLOBAL H.T.	74 530,75 €				

Monsieur le Maire montre, au regard du montant retenu par l'État, le plan de financement associé :

MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES							
TRAVAUX SUBVENTIONNABLES (DETR 2024)	25 067,40 €						
TOTAL GLOBAL H.T.	25 067,40 €						

MONTANT DES RECETTES									
	/ dépense	s éligibles	/ dépenses totales						
Nature de la recette	Montants	% / dépenses éligibles H.T.	Montants	% / dépenses totales H.T.					
ÉTAT (DETR)	7 520,22 €	30,00%	7 520,22 €	10,00%					
TOTAL SUBVENTIONS	7 520,22 €	30,00%	7 520,22 €	10,00%					
Commune MARCILLAC-VALLON (Fonds propres / Emprunt)	17 547,18 €	70,00%	67 010.53 €	90,00%					
TOTAL GLOBAL H.T.	25 067,40 €	100,00%	74 530,75 €	100,00%					

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le : Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ